

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18408

présenté par

M. Lecoq, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chassaingne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Chailloux, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Jumel, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant le bilan de l'application de l'article 8 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021. Ce rapport présente différentes options législatives ou réglementaires permettant l'intégration des rémunérations destinées à compenser la cherté de la vie et les charges liées aux conditions locales d'existence dans l'assiette de cotisations et dans l'assiette de constitution des droits à pension des agents publics exerçant dans une collectivité d'outre-mer et mesurant l'impact financier de chaque option pour les collectivités concernées.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à attirer l'attention de l'Assemblée Nationale sur la constitution des droits à pension des fonctionnaires d'outre-mer, dont la rémunération est fortement constituée de prime pour faire face aux problématiques locales de vie chère.

Outre l'indemnité de résidence (égale au maximum à 3 % du traitement indiciaire brut), les rémunérations des fonctionnaires exerçant outre-mer comprennent des majorations de traitement outre-mer comprises entre 40 % et 108 % du traitement indiciaire brut en fonction de la collectivité d'outre-mer d'exercice des fonctions.

Dès lors, la non-prise en compte de ces primes pénalise grandement les retraités fonctionnaires d'outre-mer. Cet amendement propose donc d'étudier la possibilité d'intégrer les primes dans les droits à la retraite pour faire face à cette pénalisation.